

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2024

INSTAURER UN MORATOIRE SUR LES PROJETS ROUTIERS ET AUTOROUTIERS - (N°
417)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CD38

présenté par
Mme Stambach-Terrenoir, rapporteure

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, après les mots :

« voies et »,

insérer le mot :

« à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.